

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 5 octobre 2020, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-20-184

Déneigement - École Martel

Considérant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy sollicite la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel sur la possibilité de s'occuper du déneigement et du déglacage de la cour de l'école Martel;

Considérant que les ressources matérielles et de mains d'œuvres sont limitées à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour effectuer le déneigement et l'épandage d'abrasif;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel devrait effectuer le déneigement des rues sur son territoire et de ses stationnements en même temps que la cour de l'école Martel et de ses trottoirs;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel informe le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy qu'elle n'a pas les ressources matérielles et de mains d'œuvres nécessaires pour faire le déneigement et le déglacage de l'école Martel.

RECOMMANDATION CP-20-185

Octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme Fonds pour l'Infrastructure municipale d'eau Autorisation de signature

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage à réaliser les travaux prévus à l'annexe A, le tout conformément au protocole et à la version du guide « Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) » en vigueur au moment de la signature dudit protocole.

QUE le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel le protocole d'entente entre la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme Fonds pour l'Infrastructure municipale d'eau.

RECOMMANDATION CP-20-186

Renouvellement des infrastructures des rues Bourassa, du Fleuve, Laval, Richelieu, Saint-Roch et partie des rues Béatrice, Champlain et Élisabeth Décompte progressif n° 2

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 23 septembre 2020 intitulé « Décompte progressif n° 2 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif n° 2 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 667 638,12 \$ incluant les taxes et une retenue de 10%;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 667 638,12 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 23 septembre 2020, le tout tel que décrit au décompte progressif n° 2 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., lesdits travaux étant financés par le règlement d'emprunt numéro 373.

ARÉNA

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités du service de l'aréna ainsi que des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-20-187

Terrains de pickleball Demande école Martel

Considérant que l'école Martel désire utiliser les terrains de pickleball pour les cours d'éducation physique des élèves;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le prêt d'une clé à l'école Martel pour l'utilisation des terrains de pickleball pour les cours d'éducation physique.

QUE l'école Martel devra obligatoirement s'intégrer dans la plage horaire qui sera établie par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

RECOMMANDATION CP-20-188

Parc de la Pointe-aux-Pins Réhabilitation de la berge et de la rampe de mise à l'eau

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte de faire une plantation d'arbustes pour une zone de compensation supplémentaire pour le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

RECOMMANDATION CP-20-189

Parc de la Pointe-aux-Pins Réhabilitation de la berge et de la rampe de mise à l'eau Soumission Quai

Considérant que la compagnie 9290-9621 Québec Inc. (Quais Techno) a déposé une soumission, au montant de 16 732,08 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un quai au parc de la Pointe-aux-Pins;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte la soumission de la compagnie 9290-9621 Québec Inc. (Quais Techno), au montant soumis de 16 732,08 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un quai au parc de la Pointe-aux-Pins.

RECOMMANDATION CP-20-190

Concours de décoration de Noël 2020

Considérant que les membres du Conseil désire reconduire le concours de décoration de Noël pour l'exercice 2020, tout en introduisant des prix supplémentaires pour inciter les citoyens à décorer leurs propriétés et/ou logements;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE poursuivre le concours de décoration de Noël 2020 selon les mêmes critères établis les années précédentes, en distribuant trois (3) bons d'achat de Canadian Tire au montant de 150 \$, qui seront alloués dans chaque quartier électoral lors d'un tirage au sort.

D'innover en ajoutant trois (3) prix, provenant d'un vote du public, qui consistent en une remise d'un bon d'achat chez Botanix et qui sont établis comme suit : un montant de 350 \$ pour la 1^{ère} place, un montant de 250 \$ pour la 2^{ème} place et un montant de 150 \$ pour la 3^{ème} place.

DE renseigner les résidents de la marche à suivre pour le vote du public.

D'informer la population qu'il n'y aura qu'un seul prix par adresse.

DE publiciser le tout dans le prochain bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la Ville.

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-20-191

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse à la demande formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

AFÉAS Saint-Joseph-de-Sorel - Demande de subvention 2020: **200,00 \$**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-20-192

**Association des groupes de
ressources techniques du Québec (AGRTQ)
Demande de résolution d'appui**

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel transmette une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

RECOMMANDATION CP-20-193

Propriété du 411-411B, rue Rivard

Considérant qu'il y a beaucoup d'accumulation d'objets de toutes sortes sur la propriété mentionnée en rubrique;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE demander au Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy de faire une inspection de la propriété étant donné l'accumulation d'objets sur la propriété.

D'adresser au propriétaire un avis d'infraction pour éliminer l'accumulation d'objets de toutes sortes qui jonchent le sol et qui constitue une nuisance publique.

RECOMMANDATION CP-20-194

Propriété du 602, rue Saint-Pierre

Considérant que le propriétaire de la bâtisse mentionnée en rubrique a fait une offre à l'amiable à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour se départir du lot 2 931 973 du cadastre du Québec ;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit refuser l'offre à l'amiable, déposée le 22 septembre 2020, par le propriétaire du lot 2 931 973 étant donné que la Ville ne peut renoncer aux taxes et que les frais de la démolition sont considérés comme des taxes.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-20-195

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.